

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation régionale académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports
Auvergne-Rhône-Alpes**

FOCUS SPORT

*l'essentiel
la DRAJE*

Spécial
PASS SPORT

**Numéro
spécial**

**Numéro dédié au pass Sport 2026 / saison
2026-2027**

**pass
Sport**

**50€ de réduction immédiate
sur l'inscription sportive**

Publics éligibles

Pour cette année le public éligible au pass Sport et le montant de l'aide augmentent



Pour la saison 2026-2027, le dispositif est une **aide de 50€**. Il est ouvert aux :

Jeunes de 6 à 17 ans révolus faisant partie d'un foyer allocataire dont le quotient familial (CAF ou MSA) est inférieur ou égal à 699 € ;

- Jeunes en situation de handicap : De 6 à 19 ans révolus bénéficiaires de l'AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) ; De 16 à 30 ans révolus bénéficiaires de l'AAH (Allocation aux adultes handicapés).
- Étudiants boursiers jusqu'à 28 ans révolus, titulaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2026 : Bourse du CROUS (y compris l'aide annuelle) ; Bourse régionale pour une formation sanitaire et sociale.

Pour plus d'information, rendez-vous sur pass.sports.gouv.fr et testez votre éligibilité

Cette année les bénéficiaires recevront leur code pass Sport à partir de mi-septembre

Les bénéficiaires recevront leur code pass Sport directement par courrier électronique **mi-septembre 2026**, à l'adresse transmise par les organismes partenaires (CAF, MSA, CROUS). Pensez à vérifier vos courriers indésirables et conservez bien le message.

Si plusieurs de vos enfants mineurs sont éligibles au pass Sport, vous recevrez un courrier électronique distinct pour chacun d'eux, contenant leur code pass Sport personnel.

Testez votre éligibilité dès maintenant sur
pass.sports.gouv.fr

Information complémentaire : une aide complémentaire sera attribuée par la CAF au premier trimestre 2027 à tous les jeunes de 6 à 17 ans ayant activé leur pass Sport à la rentrée 2026 et étant bénéficiaires de la CAF. Le soutien total se trouvera donc renforcé pour aider au mieux les familles à financer aussi l'équipement sportif de leurs enfants.

Structures sportives éligibles



Pour devenir partenaire du dispositif pass Sport, votre structure doit remplir au moins l'une des trois conditions suivantes :

- Affiliation : vous devez être affilié pour la saison 2026-2027 à l'une des fédérations sportives agréées par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative (à l'exclusion des fédérations scolaires).
- Agrément : votre structure doit disposer d'un agrément Sport (délivré après 2016) ou Jeunesse Éducation Populaire - JEP (délivré après 2021) ET proposer une activité physique et sportive tout au long de l'année.
- Loisir sportif marchand : vous êtes une structure à but lucratif du loisir sportif marchand, vous devez signer la charte d'engagement du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative et relever d'un des codes NAF suivants :
9311Z : gestion d'installations sportives
9312Z : activités de clubs de sports

Pour plus d'information, rendez-vous sur pass.sports.gouv.fr

9329Z : autres activités récréatives et de loisirs
9313Z : activités des centres de culture physique
8551Z : enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
6420Z : activités des sociétés holding

Si vous ne remplissez pas l'une de ces trois conditions, le dispositif ne vous est pas ouvert. Le justificatif d'éligibilité (attestation d'affiliation ou agrément ou charte d'engagement) seront vérifiés. En cas de non-éligibilité, les pass Sport saisis ne vous seront pas remboursés.

**Accéder à la
foire aux
questions**

Retrouvez toutes les réponses aux questions fréquemment posées dans la FAQ : comment utiliser le pass Sport, problèmes liés à l'utilisation du pass Sport, comment naviguer sur Le Compte Asso, etc.

FOCUS SPORT est une newsletter thématique publiée par le pôle Sport de la DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes afin de vous proposer des ressources informatives sur des thématiques s'inscrivant parmi les politiques publiques du sport. Sa publication se fait en fonction de l'actualité et/ou de l'opportunité du moment d'aborder un thème précis.

VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR DIRECTEMENT NOS NEWSLETTERS ?

Ecrivez-nous à

drajes-sport@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

en précisant votre email, votre nom, votre structure et votre qualité au sein de cette structure

LE SAVIEZ-VOUS ?

La DRAJES gère également 2 sites internet dans lesquels des contenus pourraient vous intéresser. Jetez-y un œil !